

LES MODALITÉS D'INSCRIPTION

DOCUMENT
À CONSERVER



Avant toute demande formulée à partir de la fiche de souhaits (demande papier), il est impératif d'avoir complété et remis le dossier administratif unique complet 2025-2026. Il n'est pas nécessaire de remplir le dossier pour les demandes faites par le portail. Veillez toutefois à ce que toutes les rubriques du portail soient mises à jour et joindre les pièces justificatives demandées.

Toutes les demandes transmises hors délai seront examinées dans la limite des places disponibles. Aucune demande de réservation par mail ne sera traitée.



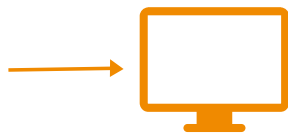
- Si vous souhaitez annuler des demandes : voir le règlement des ALSH en ligne sur <https://www.orleans.fr/vie-scolaire/accueils-de-loisirs>
- Toute absence injustifiée sera facturée sur la base du tarif de la famille.
- Seules les absences justifiées par la production dans les 8 jours d'un certificat annulent la facturation.

RAPPEL : en cas de demandes de réservations trop nombreuses, celles-ci seront examinées par une commission d'attribution suivant les critères de priorité indiqués dans le règlement intérieur des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) disponible sur le site de la Mairie d'Orléans.

La décision de la commission d'attribution vous sera communiquée par mail ou par courrier pour les familles qui ne disposent pas d'adresse mail. Toute réponse favorable vaut validation de la réservation.

MODE D'INSCRIPTION

Vous pouvez faire vos pré-réservations :



SUR LE PORTAIL FAMILLE EN PRIORITÉ

<https://Moncompte.orleans-metropole.fr>

Veillez faire une demande d'ouverture de compte auprès de l'Espace Famille

-> Mairie au 02 38 79 22 22 ou par mail à : espace-famille@ville-orleans.fr

ORGANISATION DES ACCUEILS DE LOISIRS dans les structures permanentes de la mairie

OUVERTS de 8h à 18h

LES ENFANTS PEUVENT ÊTRE CONDUITS DIRECTEMENT SUR LE CENTRE
entre 8h et 9h et repris par les parents entre 17h et 18h

TRANSPORT PAR LE BUS

Des péricentres (écoles) sont ouverts dès 8h dans les locaux périscolaires pour l'accueil des enfants de façon échelonnée jusqu'au départ du bus selon un horaire communiqué par le directeur du centre.

LE SOIR ces accueils sont ouverts après 17h et jusqu'à 18h, heure limite pour venir chercher les enfants.



VACANCES DE PRINTEMPS 2026 SITES PERMANENTS OUVERTS

► J.A. Ducerceau

Élémentaires - téléphone : 02 38 68 41 71

10, rue Jeanne d'Arc

Les enfants seront accueillis directement sur la structure.

► Roger Secrétain

Maternels - téléphone : 02 38 81 18 10

17, rue Serpente

Les enfants seront accueillis directement sur la structure.

► Allée des Sapins

64 rue Chateaubriand, 45100 Orléans la Source

02 38 76 22 17

► Soulaire

rue des Quinze Pierres, 45750 Saint Pryvé - Saint Mesmin

► Séquoias : 02 38 22 10 45

► Château : 02 38 22 11 35

LA FACTURATION ET LE TARIF

Besoin de plus d'informations ?

Pensez à aller sur le site de la mairie d'Orléans : www.orleans.fr/demarches-et-services/vie-scolaire/accueils-de-loisirs

LA FACTURATION

Gérée par la régie monétique centrale - Mairie d'Orléans - 02 38 79 25 10
envoyée le début du mois suivant la prestation.

- doit être réglée directement sur le portail famille, auprès d'une Mairie de proximité, à la Direction de l'Éducation - Hôtel Grosloot ou directement au Guichet unique de la Mairie - Place de l'Étape ou sur les centres.

Le tarif est en fonction du quotient familial disponible dans le guide de la rentrée sur le site www.orleans.fr/demarches-et-services/vie-scolaire/accueils-de-loisirs